

Saint-Martin-d'Hères, le 3 mars 2023

Conseil d'Administration du mardi 7 mars 2023 Délibération n°CA-2023-09

NATURE : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : TARIFS des DROITS et PRESTATIONS 2023-2024

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble modifié, adopté par délibération n°CA-2021-37 du conseil d'administration du 28 septembre 2021, et notamment son Titre IV chapitre I article 1-3 ;

Vu la délibération n°CA-2021-52 relative aux tarifs et prestations, adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du 07 décembre 2021,

L'annexe ci-jointe.

Il est proposé au Conseil d'administration de décider : d'approuver les tarifs des droits et prestations 2023-2024 relatifs aux enseignements et à la formation continue.

Annexes : IEPG_CA_Annexe_Tarifs droits et prestations_2023-2024_ANNEXE_CA20230303.docx

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	15
Nombre de procurations :	10
Votes « Pour » :	25
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Décision du Conseil d'administration :

Les tarifs des droits et prestations 2023-2024 tels que figurant sur l'annexe sont approuvés.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration

